

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 mars 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

Délibération n° : 15-2008

Objet : Centre social Fontaine d'Ouche – tarification de l'activité Hip Hop

Par délibération du 18 septembre 2007, le Conseil d'Administration a fixé le tarif de l'activité « Hip Hop » pratiquée au centre social Fontaine d'Ouche à 1,70 € pour deux heures.

L'expérience des quelques mois passés fait ressortir que quelques jeunes filles ont quitté le groupe de «Hip Hop », sans s'orienter vers d'autres activités proposées par le Centre Social.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration fixe le tarif à 0,60 € la séance de deux heures, soit 21 € pour une année, permettant ainsi aux jeunes filles issues de familles défavorisées de continuer à suivre les cours de « Hip Hop ».

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MARS 2008



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DIS : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,




Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

- 5 MARS 2008